



(-A-)

Japan Customs
Customs Form C No.5360-F

Déclaration des effets personnels et des bagages non accompagnés

Veillez remplir ce formulaire de déclaration et le remettre à un agent des douanes.
Si vous êtes accompagné(e) des membres de la famille, il suffit de déposer un formulaire pour tous.

N° de vol	(navire)		
Date d'arrivée	AA	MM	JJ
Nom et prénom(s)	Nom		
	Prénom(s)		
Adresse (Domicile au Japon)	Tel ()		
	Profession		
Nationalité	AA	MM	JJ
Date de naissance			
N° de passeport			
Nombre des membres de la famille que vous accompagnez	Voyageurs âgés de 20 ans et plus		
	Voyageurs âgés de 6 à 20 ans		
	Voyageurs de moins de 6 ans		

✳ Veillez cocher les cases ci-dessous qui vous concernent.

1. Transportez-vous des articles mentionnés ci-dessous?	Oui	Non
① Article(s) prohibé(s) ou restrictif(s) [Par exemple, stupéfiants, armes à feu, explosifs] (voir I. et 2. du côté B)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
② Achats, souvenirs, cadeaux ou lingots d'or dont la valeur dépasse la franchise douanière. (voir 3 du côté B)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
③ Marchandises et/ou échantillons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
④ Articles qui vous ont été confiés par un tiers. * Si vous cochez une des cases « Oui », inscrivez le dé tail des articles portés dans le côté B.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Avez-vous de l'argent et/ou des valeurs mobilières, etc. dont le montant égal ou supé rieur à un million de yens et/ou des lingots d'or de plus que 1 kg?	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Si vous cochez « Oui », vous devez déposer aussi le formulaire de la déclaration du mode de paiement des exportations et des importations.		

3. Bagages non accompagnés Avez-vous expédié des bagages par autre moyen comme l'envoi postal (y compris pour un démé naquement) ?	Oui	Non
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Si vous cochez « Oui », vous devez établir ce formulaire en deux exemplaires et les fournir au service des douanes. Les bagages non accompagnés doivent être importés dans 6 mois à partir de la date de votre arrivée. Le formulaire scellé doit être présenté au moment du dédouanement des bagages non accompagnés.		

« Remarque importante »
Sur la base des lois et des règlements concernés, vous devez déclarer les articles que vous portez au Japon, comme des articles que vous avez achetés aux pays étrangers ou à la boutique d'articles détaxés à votre arrivée et que quelqu'un vous avez confiés. En cas de non-déclaration ou de fausse dé claration, le voyageur est passible de sanctions.

Je déclare que toutes les déclarations dans ce formulaire sont correctes. Signature

(-B-)

Veuillez commencer à remplir le côté A de ce formulaire. (Si toutes vos réponses à 1. et 3. du côté A sont «Non», vous n'avez pas besoin de remplir ce côté B.)

※ Détail des biens personnels

* Si vous rappez des articles pour votre usage personnel dont la valeur totale de chaque unité est inférieure à 10.000 de yens (ou valeur é quivalente en devise), vous ne devez pas les inscrire sur la rubrique « Description d'autres articles»

Vous ne devez pas non plus y inscrire les bagages que vous avez expédiés (bagages non accompagnés).

Boissons alcoolisées		Bouteille(s)	* Cadre réservé à la douane
Tabacs	Cigarettes	Pièces	
	Cigares	Pièces	
	Autres type de tabacs	g	
Parfums		oz	
Description d'autres articles	Quantité	Prix	
* Cadre réservé à la douane			(¥) Yen

1. Articles prohibés (Exemple)

- ① Stupéfiants, psychotropes, marijuana, opium, stimulants, MDMA, médicaments désignés
- ② Armes à feu et leurs balles et pièces.
- ③ Explosifs, poudre à feu, matières d'arme chimique et microbes pathogènes comme bacille du charbon.
- ④ Contrefaçons de billets, monnaies, valeurs mobilières, cartes de crédit, etc.
- ⑤ Revues obscènes, DVD obscènes, pornographie d'enfant (pédophiles), etc.
- ⑥ Produits et objets portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle tels que des contrefaçons de produits de luxe et des produits pirates.

2. Articles sujets à certaines restrictions(Exemple)

- ① Armes de chasse, carabines à air comprimé, épées.
 - ② Espèces de la faune et de la flore et leurs produits protégées par la convention de Washington (crocodiles, serpents, tortues, ivoire, musc, cactus etc.)
 - ③ Animaux vivants, produits carnés (y compris des saucisses et des boeufs séchés), légumes, fruits, riz, etc. qui doivent être préalablement passés l'inspection du service phytosanitaire ou du service vétérinaire.
- Vous devez vous renseigner sur les articles ci-dessus à l'avance auprès du service phytosanitaire ou du service vétérinaire.

3. Franchises douanières (à l'exception des équipages)

- Boissons alcoolisées: 3 bouteilles (760 ml comme une bouteille)
- Cigarettes: 200 cigarettes fabriquées au Japon et 200 cigarettes fabriquées à l'étranger. (Un voyageur non-résident est autorisé deux fois de la limitation de franchise mentionnée ci-dessous.)
 - * Les personnes âgées de moins de 20 ans ne peuvent importer en franchise ni boissons alcoolisées, ni tabacs.
- Parfums : 2 oz.
- La valeur totale de tous les articles autres que les articles susmentionnés est inférieure à 200 000 de yens.
 - * Les enfants de moins de six ans ne peuvent pas bénéficier de franchises en quantité ou en valeur sur les articles, à l'exception de leurs objets à usage personnel.

Conformément aux lois et règlements concernés, toute personne entrant au Japon est requise de soumettre ce formulaire de déclaration à la douane.